

TARIFICATION DES SALLES MUNICIPALES - A compter du 01/01/2024

Au-delà de 23 h 00 : Dérégation à demander à Monsieur le Maire

Au-delà de 24 h 00 pour l'auditorium : Dérégation à demander à Monsieur le Maire

les Ioutrés	La Landière	Pierre Dosse	Omnisports	Marcel Gueho	Hermine	salle de l'ex-mairie de Noyal	Grande salle Lucette MARQUET	le Moulin*	Auditorium de La P@sserelle**
-------------	-------------	--------------	------------	--------------	---------	-------------------------------	------------------------------	------------	-------------------------------

ASSOCIATIONS COMMUNALES

Jour de semaine (lundi au vendredi 17 h 00)

1/2 journée semaine 9 h 00/ 15 h 0 ou 15 h 00/ 23 h

Vendredi soir 18 h 00 à 23 h 00

Samedi ou dimanche (9 h/23 h)

Week end (samedi 9 h/ dimanche 23 h)

Forfait soir (18h00/24h00)

Associations musicales et théâtrales (utilisatrices à l'année des locaux de La P@sserelle)

Forfait soir (18h00/24h00)

Autres Associations de Theix-Noyal (non utilisatrices à l'année des locaux de La P@sserelle)

Forfait journée (9h00/17h00)

Associations musicales et théâtrales (utilisatrices à l'année des locaux de La P@sserelle)

Forfait journée (9h00/17h00)

Autres Associations de Theix-Noyal (non utilisatrices à l'année des locaux de La P@sserelle)

Forfait 1/2 journée (9h00/12h00 ou 14h00/17h00)

Associations musicales et théâtrales (utilisatrices à l'année des locaux de La P@sserelle)

Forfait 1/2 journée (9h00/12h00 ou 14h00/17h00)

Autres Associations de Theix-Noyal (non utilisatrices à l'année des locaux de La P@sserelle)

5 gratuits par an par association hors activités statutaires. Au-delà : 75 € par location		
		903,00 €
		1103,00 €
		630,00 €
		735,00 €
		315,00 €

Affiché le 12/12/2023

Envoyé en préfecture le 12/12/2023
 Regu en préfecture le 12/12/2023
 Publié le 12/12/2023
 ID : 056-200055952-20231208-2023_070_DEC-AR